Elections législatives - Novembre 1962 - Circonscription électorale n° 2 Rochefort-sur-Mer

Armand SALLÉ

Contrôleur du Trésor - Ancien instituteur
Ancien conseiller municipal de Rochefort
Ancien membre du Comité départemental de Libération

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Electrices, Electeurs,

Nous remercions les 28.907 électrices et électeurs qui, le 18 novembre, en Charente-Maritime, ont apporté leurs suffrages à notre Parti.

Les résultats du premier tour des élections législatives confirment ce que nous avons dit au lendemain du référendum : le Parti Communiste apparaît comme la principale force d'opposition au pouvoir personnel. Sur le plan national, le Parti Communiste gagne en voix et en pourcentage par rapport à 1958. Neuf de ses candidats ont été élus dimanche dernier, alors qu'un seul l'avait été au premier tour de 1958.

Cependant la réaction a bloqué ses voix sur l'U.N.R. et la menace qui pèse sur les libertés s'aggrave. Face à ce danger, contre les candidats du pouvoir personnel et pour barrer la route à la dictature, l'union des républicains doit maintenant se réaliser sur les candidats de la démocratie placés en tête au premier tour par le suffrage universel.

En conséquence, conformément à ses déclarations d'avant le premier tour, le Parti Communiste Français maintient au deuxième tour ses candidats là où ils sont arrivés en tête des autres candidats républicains.

A La Rochelle, Léon Belly, qui obtient 8.385 voix, devant Roger Faraud, candidat d'entente démocratique, présenté par le parti socialiste S.F.I.O. et le parti radical socialiste, qui recueille sur son nom 5.431 voix ; à Rochefort, Armand Sallé, qui obtient 4.771 voix devant Roger Gaborit, candidat d'entente démocratique, présenté par le parti radical socialiste et par le parti socialiste S.F.I.O., qui recueille sur son nom 4.096 voix et Michel Fort, républicain démocrate, qui recueille sur son nom 1.212 voix ; à Royan, Jean Papeau, qui obtient 5.146 voix devant Michel Boucher, candidat P.S.U., qui recueille sur son nom 2.419 voix ; à Saint-Jean-d'Angély, Antoinette Guilbaud, qui obtient 4.197 voix, devant André Dubois, candidat socialiste S.F.I.O., qui recueille sur son nom 3.364 voix.

Dans la circonscription de Saintes-Jonzac, le Parti Communiste Français se désiste en faveur de M. Daniel Daviaud, candidat d'entente démocratique, présenté par le parti radical socialiste et par le parti socialiste S.F.I.O., arrivé en tête avec 12.074 voix. Notre Parti tient ainsi l'engagement solennel pris auprès du Cartel d'action laïque de la Charente-Maritime et le corps électoral de désister son candidat au deuxième tour pour le candidat laïque le mieux placé. Le même engagement réciproque avait été pris par les candidats suivants : à La Rochelle, Roger

Faraud; à Rochefort, Roger Gaborit et Michel Fort; à Saint-Jean-d'Angély, André Dubois; à Royan, Michel Boucher; à Saintes-Jonzac, Daniel Daviaud et Jacques Desmoulins.

Nous appelons donc tous les laïques, tous les électeurs socialistes et radicaux, tous les républicains à grouper leurs voix sur le candidat d'union républicaine et laïque désigné par le premier tour. Il est urgent de faire bloc contre l'ennemi commun. L'union des républicains est la condition indispensable pour donner un coup d'arrêt à l'évolution du régime vers la dictature absolue et pour imposer une politique nouvelle résolument tournée vers l'avenir.

Contre le pouvoir personnel et la dictature, pour une République véritable et laïque, pour le progrès social, la paix et les libertés, pas d'abstention,

VOTEZ POUR

Armand SALLÉ

CANDIDAT D'UNION REPUBLICAINE ET LAIQUE

REMPLAÇANT EVENTUEL :

Yvette CHUPIN

Commerçante
Veuve de fusillé
(3 frères fusillés et morts en déportation)
Médaille de la Résistance

Le Comité départemental d'Action Laïque de la Charente Maritime a pris acte de l'engagement des candidats laïques et républicains de se retirer devant celui d'entre eux qui serait le mieux placé en vue du second tour et de demander à leurs électeurs le report de leurs voix.

En conséquence, le Comité départemental d'Action Laïque demande à tous les démocrates, à tous les laïques de voter au deuxième tour pour les candidats laïques les mieux placés dont les noms suivent :

LA ROCHELLE : **Léon BELLY**, suppléant : Lucien DESOYER. — ROCHEFORT : **Armand SALLE**, suppléant : Yvette CHUPIN. — SAINT-JEAN-D'ANGELY : **Antoinette GUILBAUD**, suppléant : Serge VUAGNOUX. — ROYAN : **Jean PAPEAU**, suppléant : Marcel BEZIAU. — SAINTES - JONZAC : **Daniel DAVIAUD**, suppléant : Pierre MENEZO.

Le Comité d'Action Laïque, inquiet du nombre croissant des abstentions, lance un appel solennel à tous les démocrates, à tous les laïques pour qu'ils exercent leur droit de citoyens libres pendant qu'il en est temps encore, à seule fin de sauver la démocratie et de restaurer la laïcité.

VU : LE CANDIDAT

Imp. Saint-Hubert — Bordeaux